



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION**

**Mardi 17 janvier 2023
A 19H00**

ETAIENT PRESENTS :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président),
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),

Mesdames CASSOT, CAUSSARIEU, FOULON

Messieurs SCAPPAZZONI, CAVOLI, MARTINERIE MONS, SEGURA, URIOT

Pouvoirs :

MME MARESCOT a donné POUVOIR à Mr LUMMEAUX
Mr BEUNARD a donné POUVOIR à Mr SOULIER
Mme MAUPILE a donné POUVOIR à Madame CAUSSARIEU
Mr DE SAINT ROMAIN a donné POUVOIR à Mr CAVOLI

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mr DISSAUX, Directeur Culture.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel

ETAIENT EXCUSES :

MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, MAUPILE

Messieurs BEUNARD, BONNIN, PUJOL, DELEPAUX, DE SAINT ROMAIN, DAVID, FANARA,

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2023011710 : COMMISSION APPORT D'AFFAIRE AIRE

Les journées AIRE se sont déroulées au palais des congrès d'Arcachon du 29 novembre au 3 décembre 2022.

Pour répondre à la demande du client et proposer un nombre suffisant de salles d'ateliers, il a été fait appel à l'hôtel de la plage d'Arcachon pour disposer de sa salle de séminaire.

En tant qu'apporteur d'affaires et conformément à nos conditions tarifaires fixées par délibérations, une commission de 10% du montant HT de la location de cette salle devrait être facturée à l'établissement.

Cependant compte tenu des besoins supplémentaires de salles en dernière minute, une négociation a été entamée entre le palais des congrès et l'hôtel de la plage afin d'arriver à un accord pour une commission d'apport d'affaire exceptionnellement de 5%

Cette délibération n'appelant aucune observation, **M. FOULON** demande au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- ACCORDER un geste commercial en ne facturant pas comme prévu dans nos conditions tarifaires et au titre de remise gracieuse une commission de 5% à l'hôtel de la plage d'Arcachon
- AUTORISER la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.
- AUTORISER la Directrice Générale à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la délibération concernant la commission apport d'affaire AIRE.

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 17 janvier 2023
Yves FOULON
Président de la Régie Arcachon Expansion

